



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 665-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2021, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 665-2021

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SERGE ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 120 000 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT # 573-2014 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 120 000 \$

Le 16 juillet 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente promulgation.

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-Esprit, le 10 aout 2021

- Original signé -

Caroline Aubertin

Directrice générale et secrétaire-trésorière